

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du 29 janvier 2016

Date de convocation :
19 janvier 2016

Nombre de conseillers :
En exercice : 4
Présents : 4
Votants : 4

L'an deux mille quinze, le 29 janvier 2016 à 17h00, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Rochefort-en-Yvelines, sous la présidence de Mr ALLES Marc, Président

Présents : Marc ALLES, Sylvain LAMBERT, Sandrine BUISSON, Martine PALFRAY

Secrétaire de séance : Martine Palfray

Monsieur le président désigne Madame Martine PALFRAY comme secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2015

Après lecture faite par Monsieur le Président, le procès-verbal de la séance du comité syndical du 18 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2- Critères d'évaluation de l'entretien professionnel dans le cadre de l'évaluation annuelle

Les membres du Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président du SIE Rochefort Longvilliers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT

- Que l'entretien professionnel concernera tous les agents de la collectivité quelque-soit leur statut,
- Que les critères énumérés dans l'annexe de la présente délibération servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526.

ANNEXE

COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES ECOLES DE ROCHEFORT-EN-YVELINES / LONGVILLIERS
CRITERES PERMETTANT D'APPRECIER LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS EVALUES

➤ **Compétences et savoirs :**

- Connaissances théoriques (institutionnelles et contextuelles) nécessaire à la fonction
- Maîtrise de l'écrit
- Maîtrise de l'oral
- Compétence technique de la fiche de poste

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES ECOLES DE
ROCHEFORT ET LONGVILLIERS**

➤ **Efficacité et savoir faire :**

- Savoir donner une image positive et dynamique de la collectivité
- Savoir améliorer et adapter les méthodes de travail aux changements
- Capacité d'atteindre les objectifs en respectant délai et / ou qualité de réalisation
- Utilisation des connaissances de manière efficace dans le travail
- Capacité d'organisation de son travail
- Maitrise de la conduite de projet
- Autonomie dans le travail
- Travail en équipe
- Capacité à faire face à l'urgence et à l'imprévu

➤ **Relationnel et savoir être :**

- Ponctualité
- Régularité dans le travail
- Volonté d'actualiser ou d'acquérir de nouvelles connaissances
- Sens de l'initiative, de la prise de décisions
- Capacité à rendre compte de son travail à sa hiérarchie
- Qualités relationnelles avec les usagers et/ou partenaires
- Qualités relationnelles avec les collègues et la hiérarchie
- respect des valeurs du service public
- Respect des conditions de travail et du règlement intérieur
- Sens de l'écoute et aptitude à communiquer
- Capacité à tenir compte des remarques

➤ **Encadrement et savoir-faire faire :**

- Capacité à porter un projet
- Capacité à fixer des objectifs et des priorités aux collaborateurs
- Capacité à animer et générer une dynamique dans l'équipe
- Capacité d'évaluer objectivement ses collaborateurs
- Capacité à déléguer
- Capacité à contrôler le travail
- Capacité à gérer les conflits
- Capacité à recruter

3- Autorisation pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à faire application de cet article pour engager, à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2015 en euros	CREDITS OUVERTS 2016 en euros
21	Immobilisations corporelles	91 800.00	22 950.00
		TOTAL en euros	22 950.00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le président,
Marc ALLES

